

## CONDITIONS PARTICULIERES DES VENTES VEHICULES

### FRAIS DE VENTE

- VENTES JUDICIAIRES : 11,90 % HT soit **14,28 € TTC** en sus des enchères ;
- VENTES VOLONTAIRES : 15 % HT soit **18 % TTC** en sus des enchères.
- INTERENCHERES LIVE : + 3 % HT soit **3.60 % TTC + 35 EUR HT** par véhicule (soit **+42 EUR TTC**) en sus des enchères pour les lots volontaires uniquement ;
- Frais de contrôle technique : + **50 € HT** soit **60€ TTC** ;
- Frais de dossier : + **25€ HT** soit **30€ TTC par véhicule.**

Tous véhicules et lots faisant l'objet d'un \* seront présentés et vendus par la SVV ARTUS ENCHERES

### EXPOSITION AVANT LA VENTE

Les lots proposés à la vente seront visibles chez :  
**INTERTRADING 7 allée du Bois d'Arthieul Route Nationale 14 (sortie 19) 95420 MAGNY-EN-VEXIN**

**RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES** auprès  
d'INTERTRADING au 01 34 67 33 11

L'exposition vous permettra d'inspecter en détail le ou les véhicules de votre choix. L'exposition a pour but de permettre à chacun d'apprécier l'état et la nature des véhicules mis en vente. ARTUS ENCHERES/SELARL ALLEMAND- NGUYEN-HONG se tient à la disposition des acquéreurs potentiels pour leur fournir une liste.

Nous nous tenons à votre disposition pour ouvrir les véhicules (habitacle - moteur et coffre).

Les estimations sont fournies par ARTUS ENCHERES/SELARL ALLEMAND- NGUYEN-HONG et ses préposés à titre purement indicatif et ne confèrent aucune garantie. Elles ne peuvent être considérées comme impliquant la certitude que le bien sera vendu au prix estimé ou même à l'intérieur de la fourchette d'estimations.

La totalité des lots judiciaires mis en vente est vendue sans prix de réserve. Toutefois, le commissaire-priseur se réserve la possibilité de retirer les lots si le prix proposé lui paraît vil eut égard à son estimation.

### CARACTERISTIQUES DES LOTS

Les lots mis en vente dont les véhicules sont vendus en l'état.

Les lots sont tous issus des dossiers qui nous ont été confiés par les tribunaux de commerce ou par les organismes de crédit-bail et de location longue durée.

**La plupart des véhicules sont soumis à un contrôle technique volontaire** (véhicules de moins de 4 ans) ou réglementaire (véhicules plus de 4 ans) réalisé dans un centre de contrôle agréé par la préfecture.

Tous les contrôles techniques sont consultables et téléchargeables en ligne.

Les véhicules qui n'ont pas été soumis au contrôle technique sont vendus en judiciaire et ont une valeur vénale ne justifiant pas l'engagement des frais du contrôle technique.

Il a été communiqué en ligne le maximum d'informations sur les lots proposés à la vente (photos + fiche technique + contrôle technique) permettant aux potentiels acquéreurs d'agir en parfaite connaissance, toutefois nous rappelons que les lots vendus en judiciaire sont vendus sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur.

Photographies non contractuelles.

### INSCRIPTION A LA VENTE

#### ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE :

- SUR PLACE avec un CHEQUE et une PIECE D'IDENTITE (Espèces et CB non acceptées pour l'enregistrement)
- SUR INTERENCHERES LIVE avec une CB

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR A L'ISSUE DE LA VENTE

A l'issue de la vente et si vous êtes déclaré « adjudicataire » du lot, vous devez fournir à ARTUS ENCHERES/SELARL ALLEMAND NGUYEN les documents suivants :

- Copie R/V d'une **pièce d'identité**
- **KBIS** de moins de 3 mois pour les sociétés
- **Permis de conduire** de la personne physique inscrite sur la déclaration de cession

### MODE DE REGLEMENT

La vente se fait expressément au **comptant**. Le paiement devra être effectué immédiatement après la vente.

Les lots sont adjugés en **euros et toutes taxes comprises** (TTC).

- par **carte bancaire** sur place (VISA, MASTERCARD). L'identité du porteur de la carte devra être celle de l'acheteur (bordereau)
- en **espèces** (euros) jusqu'à 1 000€ pour les ressortissants français ou jusqu'à 15 000€ pour les ressortissants étrangers (sur présentation d'un justificatif de domicile, avis d'imposition, etc... en plus du passeport)
- par **virement bancaire** (le lot ne sera délivré qu'une fois les fonds crédités sur notre compte bancaire). Les frais bancaires éventuels sont à la charge de l'adjudicataire
- par **chèque de banque**. Les chèques simples ne sont pas acceptés
- pour les acheteurs **INTERENCHERES-LIVE** :
  - o prélèvement automatique de la carte bancaire inscrite lors de

- l'enregistrement pour les bordereaux inférieurs à 500 € TTC ;
- o par paiement lien «3D SECURE» pour les bordereaux supérieurs à 500 € TTC et jusqu'à 10 000 € TTC ;
  - o par virement pour les bordereaux supérieurs à 10 000 € TTC.

## **MISE A DISPOSITION ET ENLEVEMENT DES LOTS**

Les enlèvements des lots vendus ne sont possibles qu'une fois que l'intégralité du prix soit payée (prix d'adjudication + frais de vente TTC + CT + Frais de dossier + Frais INTERENCHERES LIVE).

**Les enlèvements des véhicules ne seront possibles que lorsque la copie du permis de conduire + extrait K-BIS pour les sociétés aura été communiquée à l'étude.**

Les documents nécessaires à l'enregistrement de la cession auprès des services de la préfecture vous seront fournis auprès de l'Etude (75009) ou envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception.

**Le parking et stockage sont gratuits pendant 7 jours. Passé ce délai, le stockage et parking sont de 15 € H.T. par jour et par lot dus à la société INTERTRADING.**

Les enlèvements doivent faire l'objet d'un **rendez-vous** avec la société INTERTRADING au 01 34 67 33 11.

Dès l'adjudication, les objets sont placés sous l'entière responsabilité de l'acquéreur. Il appartiendra à l'adjudicataire de faire assurer le lot dès l'adjudication. Il ne pourra tenir ARTUS ENCHERES/SELARL ALLEMAND-NGUYEN-HONG ou le vendeur responsable en cas de vol, de perte ou de dégradation de son lot, après l'adjudication, ou encore en cas d'indemnisation insuffisante par son assureur.

Afin d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit au préalable une assurance automobile. Le commissaire-priseur ne pourra être tenu responsable en cas de défaut d'assurance

A compter de la délivrance du lot, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, de réglementation du travail, en ce qui concerne les matériels qui doivent être mis en conformité, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule.

Le magasinage n'engage en aucun cas la responsabilité de ARTUS ENCHERES/SELARL ALLEMAND-NGUYEN-HONG. Le transport des lots est effectué aux frais et sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. Le cas échéant ARTUS ENCHERES/ALLEMAND-NGUYEN-HONG pourra facturer à l'acquéreur les frais de stockage et de transport qu'il a dû exposer pour le compte de l'acheteur depuis la date de l'adjudication.

La délivrance des lots se fera uniquement sur rendez-vous.